

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE NÎMES

11/09/2023

N° E23000083 / 30

le président du tribunal administratif

Décision désignation commissaire du 11/09/2023

CODE :

Vu enregistrée le 08/09/2023, la lettre par laquelle Monsieur le préfet du Gard demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

la demande d'autorisation environnementale déposée par la société PROROCH concernant le renouvellement et l'extension de l'exploitation de la carrière aux lieux-dits Garachol, Les Roques Hautes et le Roc Plan sur la commune de VERS PONT DU GARD ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2023 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Monsieur Bernard TOURNADRE est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Monsieur Jean HODES est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 3 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 4 : La présente décision sera notifiée au préfet du Gard, à la société PROROCH en qualité de maître d'ouvrage, à Monsieur Bernard TOURNADRE et à Monsieur Jean HODES.

Fait à Nîmes, le 11/09/2023

le président,



Christophe CIRÉFICE